

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 10 (1937)

Heft: 11

Artikel: Attribution de prix aux meilleures constructions à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Attribution de prix aux meilleures constructions à Genève

Catégorie des villas et bâtiments ruraux • Rapport du jury

Pour la seconde fois depuis 1935, un jury composé de sept représentants d'associations privées et de trois membres de la Commission d'urbanisme a été désigné et s'est réuni pour décerner des diplômes et des récompenses aux constructeurs et aux propriétaires des meilleures villas édifiées au cours des deux dernières années. Cette institution a donc repris son caractère périodique et traditionnel grâce à l'appui de la ville de Genève et à la collaboration entre le Département des travaux publics et les sociétés qui subventionnent le concours et participent au jugement. Ce sont :

L'Association des intérêts de Genève, repr. par M. Aug. Bordier.

L'Association le Guet, repr. par M. Schmidt.

L'Association syndicale des architectes, repr. par M. Georges Peloux.

La Fédération des architectes suisses repr. par M. Francis Quétant.

La Société suisse des ingénieurs et architectes, repr. par M. Torcapel.

La Société pour l'amélioration du logement, repr. par M. E.-Alb. Favre.

La Société de l'art public, repr. par M. Frédéric Mezger.

Les trois membres de la Commission d'urbanisme qui ont participé aux travaux du jury étaient : MM. Gabriel Bovy, Ernest Odier et Frédéric Gampert.

Le jury s'est réuni quatre fois, sous la présidence de M. Torcapel, pour examiner les 340 villas construites au cours des deux dernières années.

La documentation photographique, très complète, établie par M. Schutzlé, chef du service des autorisations de construire, facilita beaucoup la tâche des jurés pour procéder aux premiers tours d'élimination. Les vues nombreuses pour chaque construction permettent, en général, de se faire une idée assez exacte de la qualité des constructions. On releva cependant que, dans un certain nombre de cas, les photographies ont été prises avant que les abords soient aménagés ou même avant l'enlèvement des échafaudages. Dans ces cas-là, comme d'ailleurs dans tous les autres où, du fait de la situation, il était impossible de prendre des vues satisfaisantes, un transport sur place a été jugé indispensable. Quelques propriétaires et architectes ont fourni eux-mêmes la documentation photographique au Département des travaux publics ; ces vues ont, pour la plupart, l'avantage d'avoir été prises au moment où le jardin était aménagé et dans des conditions de lumière favorables. Le jury suggère que cette méthode fasse l'objet d'une recommandation du Département des travaux publics aux propriétaires au moment de l'octroi du permis d'habitation.

Après deux tours d'élimination sur les photographies, il restait encore 40 villas qui furent examinées sur place. Au cours de cette visite, 16 constructions furent éliminées ; il en restait encore 24. Enfin, dans une dernière séance, le jury désigna 16 constructions qu'il estime dignes de recevoir une récompense.



Catégorie A.
Plan-les-Ouates, route de St-Julien.
Villa P.-A. K., Willy Meyer, architecte.

En 1935, les villas avaient été divisées en trois catégories : les villas d'un coût de moins de 40,000 fr., les villas d'un coût de plus de 40,000 fr. et les ensembles. Le jury fait, cette année, trois nouvelles catégories : la villa jumelle, la construction en bois, la construction rurale, et, dans la catégorie des villas de moins de 40,000 fr., il a fait une distinction pour la petite maison.

L'expérience des deux dernières années permet de faire des constatations intéressantes et pose des questions de principe.

La première est de savoir si l'institution des récompenses a sa raison d'être, si elle intéresse le public, et si elle exerce une influence heureuse sur l'architecture de notre pays.

Le fait que les sociétés ont maintenu leur collaboration, que le rapport du jury de 1935 illustré de photographies des maisons primées est souvent demandé au Département des travaux publics, est une preuve encourageante de l'intérêt qu'on lui porte dans le public et justifie sa raison d'être.

L'examen des villas construites de 1935 à 1937 montre que le jugement de 1935 a donné des directives qui ont été suivies et la tendance vers un type moyen adapté à notre région est sensible.

Grandes villas.

La grande maison de campagne avec de vastes pièces de réception, des communs et un parc est devenue

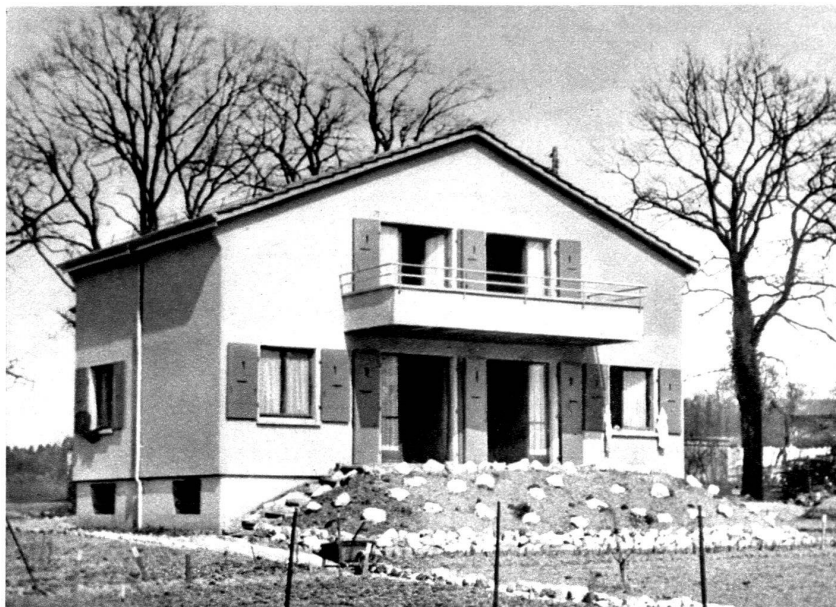
exceptionnelle. Le jury n'en a rencontré que peu d'exemples.

Petites villas.

La plupart des villas, construites au cours de ces dernières années, répondent à un programme commun ; c'est la maison familiale de cinq à six pièces sur un terrain de mille à quinze cents mètres, à proximité de la ville et des communications, souvent dans un lotissement, et dont le coût oscille entre 20,000 et 30,000 francs. Toutes ces maisons sont faites sous le signe de l'économie qui exclut l'ornement et l'emploi de matériaux nobles, tels que pierre de taille, fer forgé, etc. Pour répondre à ce programme commun, en se conformant aux règlements de quartiers qui prescrivent souvent la forme des toits et leur inclinaison, les constructeurs ont adopté généralement un type de construction avec toit à deux pans.

On aurait tort, toutefois, de s'imaginer que l'aboutissement logique de cet état de choses sera la construction en série ; et ce n'est pas dans les régions où le plus grand nombre de constructions a été édifié sur des plans schématiques que le jury a retenu les exemples les meilleurs ; il a remarqué au contraire que c'est précisément dans les constructions semblables que le soin apporté dans l'étude des détails, dans l'adaptation au sol, prend toute son importance et permet d'établir des distinctions.

Catégorie A.
Association du Coin de Terre, route
de Meyrin. Villa Ch. B., A. Hœchel,
architecte.



Le jury a voué un soin attentif aux constructions modernes. Il constate que les recherches d'architecture à toit plat sont plus rares ; et tout particulièrement dans la petite maison, la construction cubique s'avère difficile à résoudre d'une façon satisfaisante. Le jury n'a admis qu'un seul exemple de ce genre dans lequel il a constaté un souci des proportions et une étude des détails qu'il a jugés intéressants.

La maison rurale.

La maison de campagne d'aujourd'hui est l'habitation du citadin hors de ville. Le paysan loge dans les villages et dans les fermes anciennes et la construction rurale est rare. Il s'est pourtant présenté deux cas de ce genre qui ont été jugés à part mais n'ont pas été trouvés dignes de figurer au palmarès ; l'un d'eux cependant offrait un certain intérêt dans la recherche de formules nouvelles, mais l'examen sur place a révélé qu'il ne suffit pas d'innover et qu'un modernisme qui n'est pas adapté aux fonctions de la vie rurale ne peut être donné en exemple.

Ensembles.

Il y a deux ans, le jury avait donné des récompenses pour un ensemble de trois villas. Depuis lors, des ensembles beaucoup plus importants ont été réalisés grâce à la méthode des règlements de quartiers qui est appliquée dans tous les lotissements, et les résultats

très heureux qui ont été obtenus, en particulier à Malagnou, dans la propriété Martin, sont un exemple et un encouragement. Grâce à une étroite et intelligente collaboration entre les propriétaires du terrain, les constructeurs de villas et le Département des travaux publics, une ancienne campagne a pu être morcelée d'une façon judicieuse sans lui ôter son caractère. Le jury a distingué dans ce morcellement trois parties qu'il a appréciées chacune séparément : dans celle qui se trouve le long de la route de Malagnou, l'inclinaison régulière des toits (23 à 25°), la même orientation des pignons et l'architecture sobre des constructions produisent un heureux effet ; ce groupe gagnerait encore à être complété par des plantations d'arbres au feuillage léger dans les talus qui rompraient agréablement le rythme un peu monotone des pignons.

Le long du chemin de l'Amandolier, l'implantation des constructions en quinconce et l'alternance des toits à deux et quatre pans ne sont pas recommandables, et, si l'on y ajoute la diversité d'architecture des constructions, la recherche d'une ordonnance dans le plan n'est pas apparente sur le terrain. Enfin, du côté du chemin de la Petite-Boissière, le jury regrette que l'étude des niveaux sur ce terrain très en pente n'ait pas été poussée plus loin ; cette partie aurait beaucoup gagné si les terrassements pour l'implantation des bâtiments et les talus des jardins avaient été fixés dans le plan d'aménagement de façon à obtenir sur la déclivité une

P A L M

CATÉGORIE

Catégorie A. VILLAS ÉCONOMIQUES.

Prix ex aequo :

75 fr. et diplôme : 8837, villa de l'Association du Coin de Terre, route de Meyrin-Vernier. Propriétaire : M. Charles Bonnard. Diplôme au constructeur : M. Arnold Hœchel, architecte.

75 fr. et diplôme : 8489, villa à Plan-les-Ouates, route de St-Julien. Propriétaire : M. Paul-Albert Kessi. Diplôme au constructeur : M. Willy Meier, architecte.

Catégorie B.

VILLAS D'UN COUT DE MOINS DE 40,000 fr.

1^{er} prix ex aequo :

125 fr. et diplôme : 7586, villa aux Eaux-Vives, campagne Martin, route de Malagnou, 67. Propriétaire : M. Robert Wassmer. Diplôme au constructeur : M. Marcel Bonnard, architecte.

125 fr. et diplôme : 7567, villa au Petit-Saconnex, rue du Grand-Pré, 107 c. Propriétaire : M. Marius Noul. Diplôme au constructeur : M. Pierre Braillard, architecte.

125 fr. et diplôme : 7814, villa au Petit-Lancy, route du Pont-Butin. Propriétaire : S. I. des Trois-Poiriers, adm. M. Louis Maire. Diplôme au constructeur : M. Antoine Leclerc, architecte.

125 fr. et diplôme : 8392, villa à Thônex, chemin Clair-Val. Propriétaire : S. I. chemin Clair-Val, adm. M. Paul Berthel. Diplôme aux constructeurs : Atelier d'architectes.

2^{me} prix ex aequo :

100 fr. et diplôme : 7730, villa à Chêne-Bougeries, angle chemin de Grange-Falquet et avenue Sismondi. Propriétaire : M. Maurice-Eug. Gallay. Diplôme aux constructeurs : Atelier d'architectes.

100 fr. et diplôme : 8646, villa à Vandœuvres (village), route cantonale de Choulex. Propriétaire : M. Charles Poitry. Diplôme aux constructeurs : MM. F. Gampert et Baumgartner, arch.

100 fr. et diplôme : 7986, villa à Cologny, près du chemin Byron. Propriétaire : M. Paul-Henri Wurst. Diplôme au constructeur : M. Charles Liechti, architecte.

3^{me} prix :

75 fr. et diplôme : 8139, villa à Cologny, chemin du Nant-d'Argent. Propriétaire : S. I. Riant-Coteau, adm. M. J. Miville. Diplôme aux constructeurs : Atelier d'architectes.

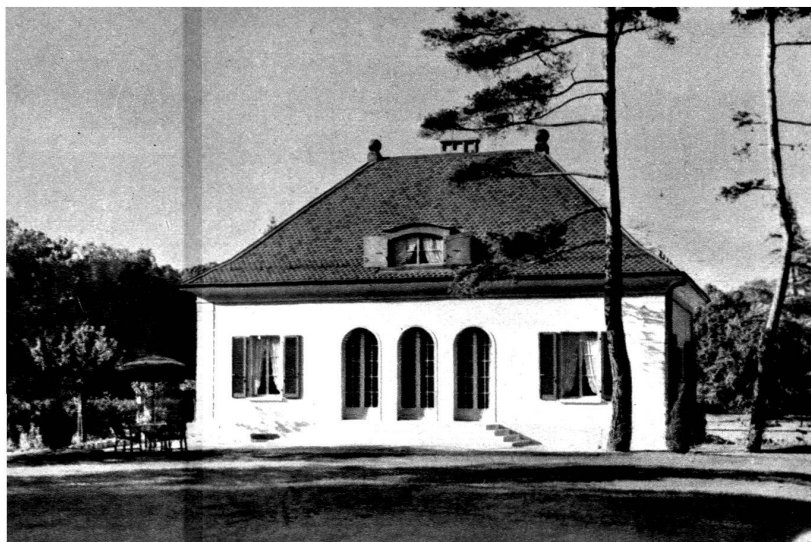
Catégorie C.

VILLAS D'UN COUT DE PLUS DE 40,000 fr.

1^{er} prix ex aequo :

125 fr. et diplôme : 7662, villa au Grand-Saconnex, chemin des Crêts. Propriétaire : M. Humbert de Cerjat. Diplôme au constructeur : M. Ernest Odier, architecte.

125 fr. et diplôme : 6685, villa à Thônex, angle avenue Petit-Senn et avenue de Thônex. Propriétaire : S. I. le Rivage fleuri, adm. M. Léon Jaquet. Diplôme au constructeur : M. Frédéric Mezger, architecte.



Catégorie B. Route de Malagnou, 67, villa R. W., 1^{er} prix ex aequo. Marcel Bonnard, architecte.



Catégorie B. Rue du Grand-Pré, 107 c, villa M. N., 1^{er} prix ex aequo. Pierre Braillard, architecte.



Catégorie B. Route du Pont-Butin, S. I. des Trois-Poiriers, 1^{er} prix ex aequo. Antoine Leclerc, architecte.

A R È S

VILLAS

2^{me} prix :

100 fr. et diplôme : 7725, villa aux Eaux-Vives, campagne Martin, route de Malagnou. 24. Propriétaire : M. Marcel Rehfous. Diplôme aux constructeurs : MM. Duvillard et Gagnebin, architectes.

3^{me} prix :

75 fr. et diplôme : 8303, villa aux Eaux-Vives à Vieux-Plonjon. Propriétaire : S. I. Grand-Plonjon A, adm. M. William-A. Geneux. Diplôme au constructeur : M. John Torcapel, architecte.

Catégorie D. VILLAS LOCATIVES.

Pas de prix ou diplômes.

Catégorie E. VILLAS JUMELLES.

Prix :

150 fr. et diplôme : 8101, villa à Bellevue, chemin des Tuileries à Genthod. Propriétaires : M. Calligé Louis-Marius et M^{me} Arpin-Calligé Eugénie. Diplôme au constructeur : M. Charles Billaud, architecte.

Catégorie F. MAISONS DE BOIS.

Prix ex aequo :

25 fr. et diplôme : 8125, maison de bois à Carouge, route d'Annecy. Propriétaire : Groupe coopératif pour la construction de petites habitations familiales. Diplôme au constructeur : M. Adolphe Guyonnet, architecte.

25 fr. et diplôme : 7265, maison de bois au Grand-Saconnex, chemin de la Charrue. Propriétaire : M. Charles Perref. Diplôme aux constructeurs : MM. Minner et Duc, architectes.

Catégories G. ENSEMBLES.

Diplôme sans prix pour ensemble constitué par cinq villas aux Eaux-Vives, campagne Martin, à front de la route de Malagnou :

7643, propriétaire : S. I. Les Agaves, adm. M. E. Leuba. Constructeur : M. A. Lozeron, architecte S. I. A.

7725, propriétaire : M. Marcel Rehfous. Constructeurs : MM. Duvillard et Gagnebin, architectes S. I. A.

7896, propriétaire : M. Ch. Denis. Constructeur : M. A. Rossire, architecte S. I. A.

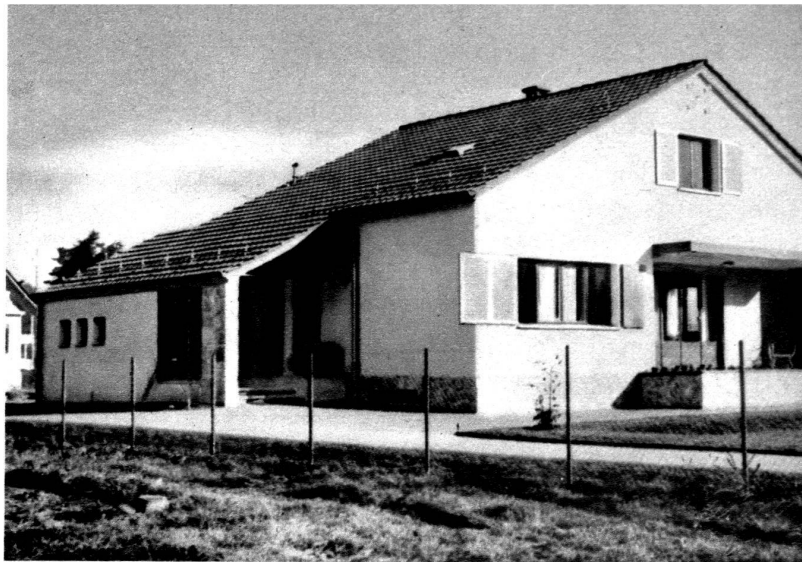
8329, propriétaire : M. H. Wohlschlag. Constructeur : M. J. Falciola, architecte.

7943, propriétaire : M. Jean Duchosal. Constructeur : M. F.-Emile-Albert Favre, arch. S. I. A.

Diplôme sans prix : M. Marcel Bonnard, architecte, auteur du plan d'aménagement de la campagne Martin, route de Malagnou, avenue de l'Amandolier et chemin de la Petite-Boissière aux Eaux-Vives.

Genève, le 30 juin 1937.

(signé) Georges Peloux.	F. Quétant.
A. Bordier, arch.	Em.-Alb. Favre.
F. Mezger.	Ernest Odier.
R. Schmidt.	F. Gampert.
Gabriel Bovy.	John Torcapel.

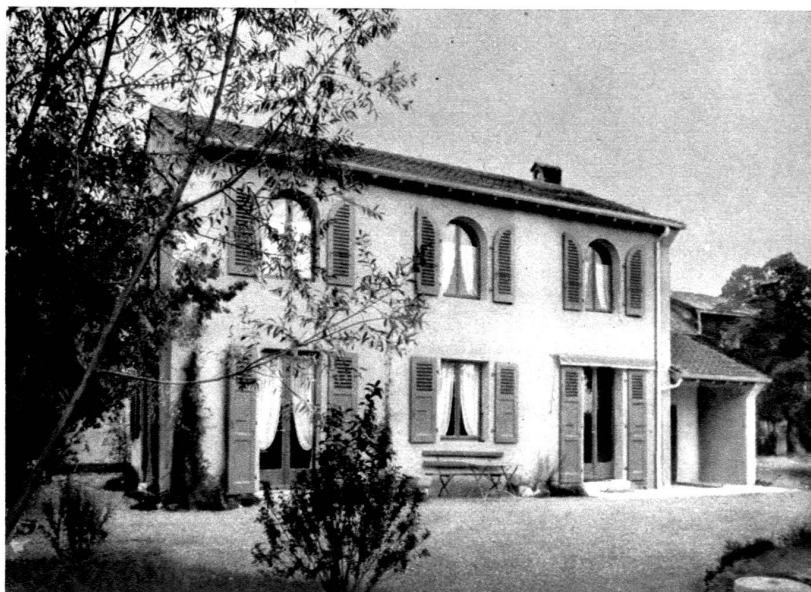


Catégorie B. Thônex, S. I. chemin Clair-Val, Atelier d'architectes.

1^{er} prix ex aequo.



Catégorie B. Angle Grange-Falquet-Sismondi, villa M. E. G., 2^{me} prix ex aequo. Atelier d'architectes.



Catégorie B. Vandœuvres (village), villa C. P., F. Gampert et Baumgartner, architectes.

2^{me} prix ex aequo.



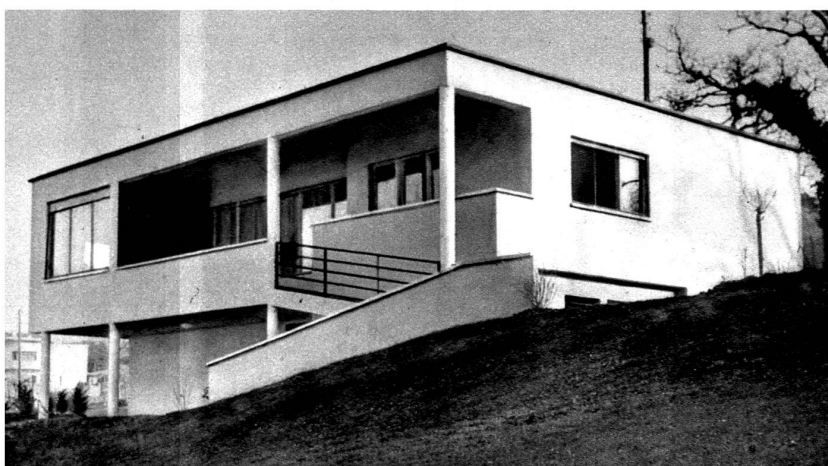
Catégorie B. Chemin Byron, villa P. H. W., 2^{me} prix ex aequo. Charles Liechti, architecte.

succession de terrasses en gradins. Malgré ces quelques critiques, le jury a estimé que le lotissement de Malagnou mérite une mention spéciale.

Un autre ensemble important par son étendue a été constitué par le Coin de Terre au chemin du Bouchet. Le grand nombre de constructions, édifiées en quelques années et dans une période difficile, est un beau succès pour cette entreprise et montre combien le goût du jardin et de la petite propriété est répandu dans les milieux ouvriers. Le jury, après une visite des lieux, a retenu deux types de maisons économiques mais n'a pas jugé que l'ensemble méritât une distinction. La répartition des parcelles, de telle sorte que chaque propriétaire ait un morceau de terre semblable et un même droit au soleil, ne suffit pas à constituer une cité jardin. L'occasion de créer un organisme vivant et complet avec des groupes de constructions, des places de jeu pour les enfants, des places de repos ombragées pour les vieillards, des ma-

gasins, des avenues, n'a pas été suffisamment mise à profit ; la construction en rangées contiguës, qui a donné de très heureux résultats en Angleterre, en Allemagne et même à Genève, à la Cité d'Aire, serait-elle contraire au tempérament individualiste de notre population ? Elle est pourtant bien appropriée au petit morcellement économique et permet la réalisation de groupements plus intéressants que l'alignement un peu trop schématique de constructions isolées.

Le jury a constaté avec satisfaction les progrès accomplis dans les lotissements grâce aux efforts du Département des travaux publics et à une meilleure compréhension du public. Les quelques remarques qu'il a faites au cours de sa tournée dans la campagne, en particulier au sujet de l'alternance des formes de toits et de l'étude des terrassements, ne doivent pas enlever l'impression qu'on est actuellement dans la bonne voie mais permettre, au contraire, de perfectionner les méthodes adoptées.



Catégorie B. Chemin du Nant-d'Argent, villa de la S. I. Riant-Coteau, 3^{me} prix. Atelier d'architectes.



Catégorie C. Chemin des Crêts, villa H. de C.
Ernest Odier, architecte.

1er prix ex aequo.



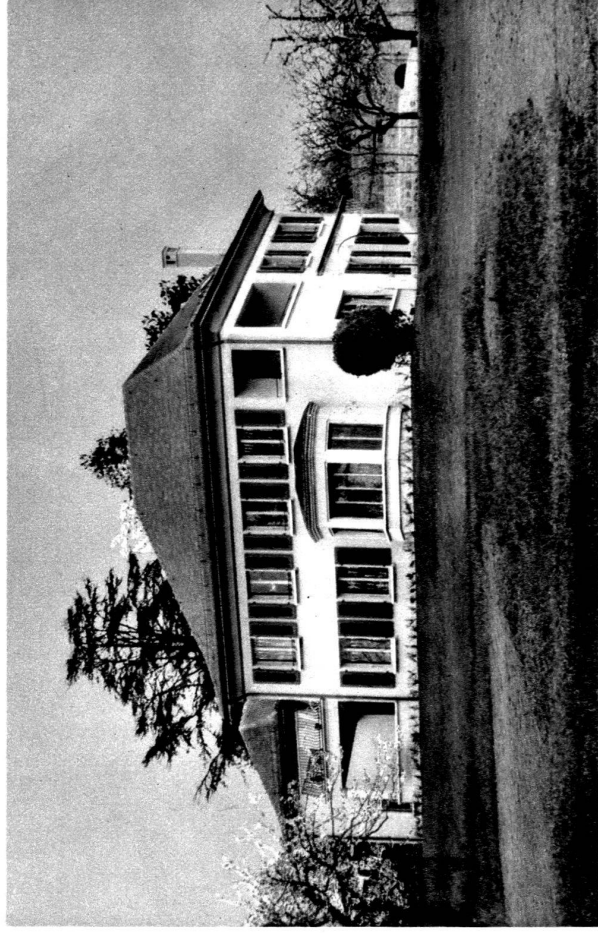
Catégorie C. Angle avenue Petit-Senn-Thônex, S. I. Le Rivage fleuri.
Frédéric Mezger, architecte.

1er prix ex aequo.



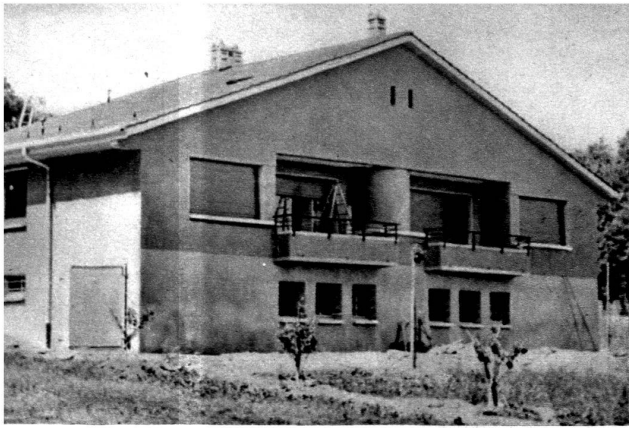
Catégorie C. Route de Malagnou, 24, villa M. R.
Duvillard et Gagnebin, architectes.

2me prix.

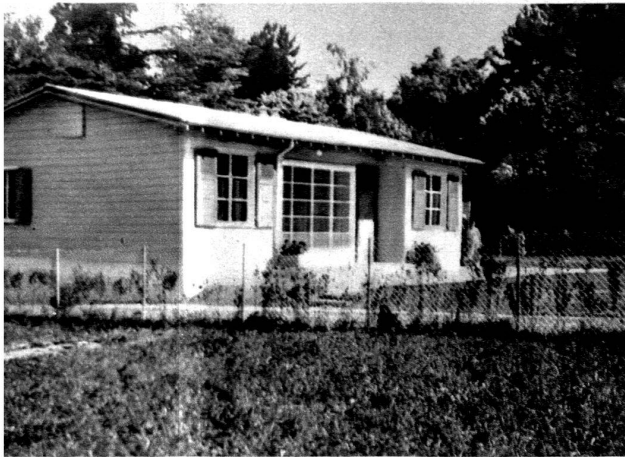


Catégorie C. Vieux-Plonjon, S. I. Grand-Plonjon A.
John Torcapel, architecte.

3me prix.



Catégorie E. Villas jumelles, chemin des Tuileries, à Genthod, villas L. M. C. et E. A. C. Charles Billaud, architecte.



Catégorie F. Maison de bois, route d'Annecy à Carouge, Groupe coopératif. Adolphe Guyonnet, architecte.

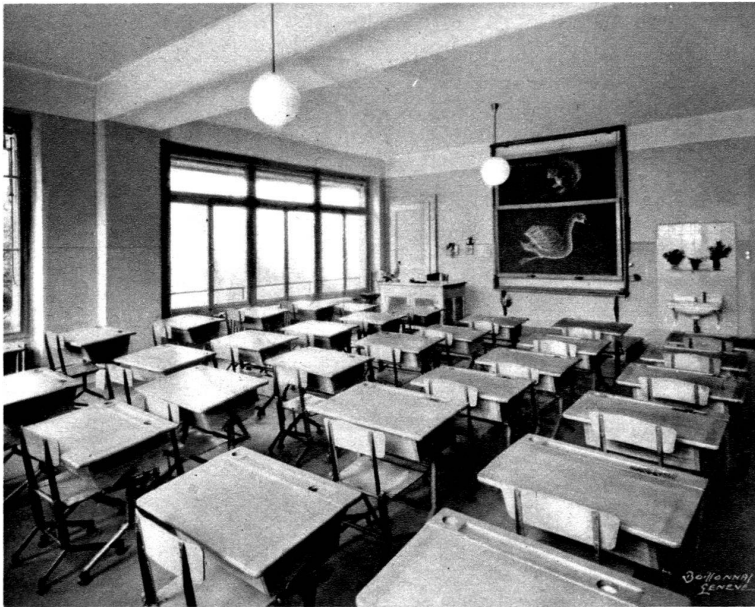


Catégorie F. Chemin de la Charrue, Grand-Saconnex, maison C. P. Minner et Duc, architectes.

Ensemble de la route de Malagnou (voir palmarès).

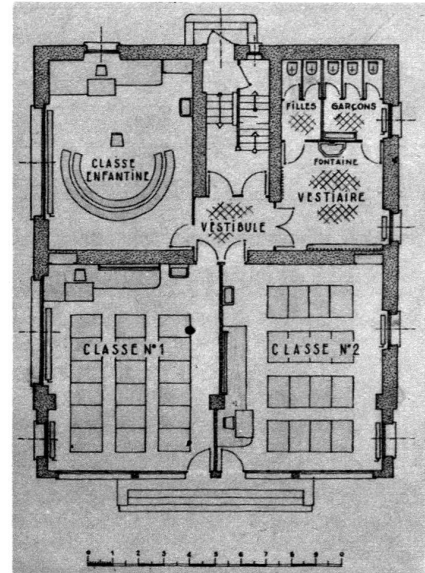


Communiqués et renseignements techniques et commerciaux



(Photo Boissonnas.)

Alfred Roch, architecte.
Aménagement d'une école dans une maison d'habitation, à Pinchat (Genève).

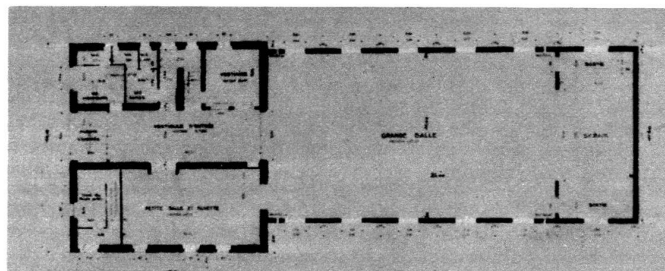


Le problème, toujours très délicat d'un changement de destination d'un immeuble a été effectué très habilement par M. Roch. Sans toucher à l'aspect extérieur, il a su loger dans cette villa de Pinchat les locaux que lui imposait le programme de construction.



(Photo Geiselhard.)

Haas et Albrecht, architectes, Genève.
Salle communale de Veyrier (Genève).



La construction a été réalisée par la juxtaposition d'une nouvelle salle à une ancienne maison bourgeoise. Les architectes ont judicieusement utilisé l'ancienne maison à destination de hall d'entrée et locaux accessoires. L'aspect extérieur respecte le caractère du site en incorporant le bâtiment à l'ambiance locale, tout en lui donnant le cachet d'un petit édifice communal.